



---

BANQUE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA CEDEAO  
ECOWAS BANK FOR INVESTMENT AND DEVELOPMENT  
BANCO DE INVESTIMENTO E DE DESENVOLVIMENTO DA CEDEAO

---

***Département de l'Administration et des Services Généraux  
Division des Services Généraux et du Patrimoine***

**TERMES DE REFERENCE EN VUE DE LA  
SELECTION D'UN PRESTATAIRE POUR LA  
MAINTENANCE DU BASSIN D'ORNEMENT DU  
SIEGE DE LA BIDC ET DES PISCINES DE SES  
RESIDENCES DE FONCTION**

**Mars 2026**

## 1. Contexte

La Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) dispose d'un bassin d'ornement et des piscines pour lesquels, elle propose de recruter un prestataire qualifié et compétent en vue de leurs maintenances.

## 2. Description des installations

Le bâtiment de la Banque est classé à l'échelle d'immeuble à grande hauteur et établissements recevant du public de type **IGH ERP-W2**. Il est composé de deux compartiments dénommés : aile droite et aile gauche, toutes reliées par des passerelles (terrasse ou bureaux) à des étages spécifiques.

Sur la base des réglementations régissant les IGH-ERP, l'immeuble est doté d'un bassin d'ornement d'une capacité d'environ 300 m<sup>3</sup> d'eau avec toutes les installations de traitement et de circulation d'eau.

Par ailleurs, les résidences de fonction de la Banque sont essentiellement dotées des piscines et installations connexes de traitement.

## 3. Description des Prestations

Les prestations relatives au bassin d'ornement et piscines consistent à :

- Assurer la propreté des installations aquatiques (bassin d'ornement et piscine) et de ses abords ;
- Surveiller et maintenir les installations en bon état de fonctionnement ;
- Intervenir dans les meilleurs délais sur les installations ;
- Mettre en service le jet d'eau du bassin une heure de temps avant l'heure de vacations et extinction deux heures de temps après les heures de vacation ;
- Assurer trois (03) visites par semaines pour chacun des sites, comprenant :
  - Traitement de l'eau ;
  - Vérification des joints et couvercle du filtre ;
  - Nettoyage des filtres (paniers des skimmers) ;
  - Contrôle des vannes d'aspiration et de refoulement ;
  - Contrôle périodique du chlore et du PH ;
  - Vérification des proliférations d'algues avec addition d'algicide si nécessaire ;
  - Purges et vidanges partielles si nécessaire ;
  - Nettoyage de la margelle et du plan d'eau ;
  - Lavage du filtre à sable.

Il convient de préciser que les produits de traitement nécessaires à l'exécution des travaux seront fournis par la Banque. L'entreprise retenue devra en assurer la bonne mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques et aux règles de l'art.

#### **4. Ressources humaines et matériels**

Afin d'assurer un service rapide, le prestataire doit mettre en place une équipe de deux (02) agents encadrés par un (01) surveillant pour le bassin d'ornement et un agent par résidence.

Le personnel sur site devra se présenter dans un état de propreté irréprochable et être vêtu de tenues propres et soignées (avec indication du nom de la société).

L'équipe affectée sur le site de la Banque doit disposer de tout le matériel et équipement nécessaires pour le bon accomplissement des prestations. Il s'agira de :

- Trousses d'analyse d'eau ;
- Balaie aspirateur de fond ;
- Manche télescopique de 8 m ;
- Brosses de parois ;
- Brosse de détartrage ;
- Epuisettes (surface et fond).

#### **5. Critère d'éligibilité**

Pour être éligible, les prestataires doivent impérativement répondre au minimum aux critères ci-après :

- Être une entreprise spécialisée dans la maintenance des installations et équipements de plomberie en général et justifier de cinq (05) années d'expérience;
- Avoir deux (02) années d'expérience dans la maintenance et le traitement des piscines;
- Être une personne morale de droit privé ;
- Disposer de capacités logistiques ainsi que des ressources humaines appropriées pour la mission.

#### **6. Liste des pièces à fournir**

- Copie du registre de commerce et du crédit mobilier ;
- Copie de l'attestation de non-faillite datant de moins de six (6) mois à compter de la date de dépôt des offres.

***NB :*** Le défaut ou la non-fourniture de l'une quelconque des pièces citées ci-dessus n'est pas éliminatoire dans l'immédiat. Toutefois, les prestataires retenus devront nécessairement fournir les pièces manquantes avant la signature du contrat. Au cas contraire, la BIDC passera aux candidats suivants classés dans l'ordre croissant.

## 7. Offre Technique

L'offre technique doit comporter au minimum, les pièces et documents ci-après :

- Stratégie d'intervention ainsi que les capacités organisationnelles ;
- Cv des intervenants (Agents déployés ainsi que le Chef d'Exploitation) ;
- Liste des références techniques similaires des cinq dernières années, avec à l'appui les copies des attestations de bonne exécution dûment délivrées par les commanditaires des travaux concernés ;
- Toute autre information ou documentation utile.

## 8. Offre Financière

L'offre financière devra être libellée conformément au tableau ci-après :

| Désignation                                                                              | Unité | Quantité | Prix Unitaire<br>(En FCFA<br>HT/mois) | Montant Total<br>(En FCFA<br>HT/mois) |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Main d'œuvre en vue de la maintenance du bassin d'ornement du siège la BIDC              | FF    | 1        |                                       |                                       |
| Main d'œuvre en vue de la maintenance des piscines des résidences de fonction de la BIDC | FF    | 4        |                                       |                                       |

## 9. Visite de site

Afin de permettre aux soumissionnaires d'apprécier la consistance des travaux, une visite de site recommandée sera organisée dans les locaux de la BIDC le ***mardi 24 mars 2026 à 10 heures***.

## 10. Date limite de dépôt des plis

Les plis peuvent être déposés sous enveloppes fermées au plus tard le ***mercredi 08 avril 2026 à 10 heures au bureau 505 D de l'immeuble de la Banque***, contre une décharge. Les soumissions parvenues au-delà de cette date ne seront pas acceptées.

### **11. Durée du contrat**

A l'issue du processus d'évaluation, la BIDC signera avec le prestataire retenu, un contrat d'une durée d'un an renouvelable deux fois, assortie d'une période d'essai de trois mois.

Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une grille d'évaluation des prestations portant sur la satisfaction de la BIDC.

### **12. Assurance**

Le prestataire retenu devra, à sa charge, souscrire à des polices d'assurance valables pendant toute la durée de son contrat.

### **13. Modalités de paiement**

Le paiement des prestations s'effectuera conformément à l'offre financière, par virement après service fait et sur présentation de la facture accompagnée du rapport mensuel des interventions et de l'état des installations.